

Lustres Electriques IRC



Sans Volutes



Avec Volutes

Le principe du chauffage par rayonnement est que la chaleur dégagée par la lampe à infrarouge court (IRC), renvoyée par le réflecteur est absorbée immédiatement par des objets ou surfaces qui se chauffent instantanément.

LE PRINCIPE DU RAYONNEMENT PAR INFRAROUGE (IRC)

- La chaleur est transférée par le rayonnement dégagé par un objet qui a une température plus élevée par rapport à l'ambiance environnante comme le soleil, un feu ou un appareil IRC.
- Les objets qui reçoivent le rayonnement infrarouge de la source absorbent immédiatement la chaleur et se chauffent
- Tout corps chauffé émet un rayonnement Infrarouge (IR). Le principe est de chauffer un objet qui redistribuera cette chaleur sous forme d'IR.

Type	Puissance en kW	Nombre de lampes	Diamètre en m	Poids en Kg
LE415SV/AV	6	4	1.10	18
LE515SV/AV	7.5	5	1.33	20
LE615SV/AV	9	6	1.50	22
LE815SV/AV	12	8	1.70	29
LE1015SV/AV	15	10	1.82	34
LE1215SV/AV	18	12	1.95	40

Tous nos lustres peuvent être équipés d'un éclairage central et/ou périphérique en option.



Le contenu de ce document est la propriété de la société CGV&CIEL. Il ne peut-être communiqué ou reproduit sans son autorisation

AGENCE OUEST

Tél. 02 51 65 21 66
Fax 02 51 57 08 41

AGENCE SUD-OUEST

Tél. 05 62 38 11 06

SIÈGE SOCIAL CGV-CIEL

Pôle du Landreau • 7 rue Johannes Gutenberg • 85130 La Verrie
info@cgv-energie.com • www.cgv-energie.com

CGV ENERGIE SARL - CAPITAL DE 15000€ - APE 4322B - TVA INTRACOM FRO7522120799 - SIRET 522 120 799 00047